

Compte rendu de la séance du 11 avril 2019

Département des
Pyrénées-Orientales

République Française
COMMUNE DE CORNEILLA DE CONFLENT

Nombre de membres

en exercice: 10

Présents : 9

Votants: 9

Séance du 11 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 11 avril 2019, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Patrice ARRO, Eric MONET, Jean BOBE, Jérôme GEA, Bernard BONNAIL, René Pierre HERMET, Raymond MARGAIL, Ludovic MONET, Gilles RUIS

Représentés:

Excuses:

Absents: Eric TORRES

Secrétaire de séance: Eric MONET

Ordre du jour:

- Vote du budget 2019 de la commune
- Dissolution de la régie de recettes des "droits de place"
- Questions diverses

M. le Maire propose à ses collègues d'ajouter la question suivante à l'ordre du jour qui a fait l'objet de la délibération DE_008_2019 du 25/02/2019, mais qui, pour une erreur de rédaction, doit être représentée : "création de postes - modification du tableau des effectifs".

A l'unanimité, le conseil municipal est d'accord pour ajouter cette question à l'ordre du jour.

Ordre du Jour complémentaire :

- Créations de postes - Modification du tableau des effectifs

Délibérations du conseil:

Vote du budget 2019 de la commune (DE 025 2019)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur le Maire expose le contenu du budget de l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2019 de la commune de CORNEILLA DE CONFLENT comme suit :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement
Crédits votés 2019	1 140 760,00	475 853,16
Excédent de fonctionnement 2018		664 906,84
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 140 760,00	1 140 760,00
	Dépenses Investissement	Recettes Investissement
Crédits votés 2019	376 000,00	367 033,13
Restes à réaliser 2018	0,00	0,00
Excédent d'Investissement reporté		8 966,87
Excédent de fonctionnement affecté à la section d'investissement (1068)		0,00
TOTAL INVESTISSEMENT	376 000,00	376 000,00
TOTAL BUDGET 2018	1 516 760,00	1 516 760,00

Autorise le Maire à signer tout acte utile en la matière.

Dissolution de la régie de recettes des "droits de place" (DE 026 2019)

CONSIDERANT que la régie de recettes "droits de places" créée en 2014 lors de la mise en place du marché des commerçants non sédentaires n'encaisse plus de droits de place depuis 2016 étant donné que les commerçants contactés n'étaient plus intéressés pour déballer leurs marchandises au village,

Monsieur le Maire demande à ses collègues de supprimer la régie de recettes « droits de place ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE d'annuler la régie de recettes des « droits de place » de la commune de Corneilla de Conflent, AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à la suppression de ladite régie.

Création de postes - Modification du tableau des effectifs (DE 027 2019)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.1111-2,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois communaux à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Ainsi, pour permettre l'avancement de grade des agents inscrits, il propose aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Nombre	CREATIONS DE POSTES		
1	01-08-2019	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	35 : 00
1	01-11-2019	Agent de maîtrise principal	35 : 00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **d'APPROUVER** les créations de postes décrites ci-dessus,
- **d'APPROUVER** le tableau des effectifs tel qu'il résulte de ces modifications,
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Cette délibération annule et remplace la délibération DE_008_2019 du Conseil Municipal du 25 février 2019 ayant même objet.

Questions diverses :

- Problèmes de conteneurs à ordures ménagères trop plein à l'entrée du village: mauvaise image pour l'entrée de ville, vient du fait qu'il n'y a qu'une tournée par semaine et que ce n'est pas suffisant malgré ce que dit le service de ramassage.
- Concernant le terrain Badie, les employés sont en train d'étaler des matériaux de compactage, on attend le sable calcarifère et le compacteur mardi. Des filets seront posés pour éviter que les voitures aillent au fond du terrain. Un projet est à l'étude pour l'aménagement complet du terrain.
- Concernant le projet sur RD 116 traversée du village, la commission de sécurité du Département se réunira mi-mai, nous aurons une réponse à ce moment-là.
- Rappel des élections européennes le 26 mai.
- Concours de pétanque de l'Association des Maires : 22 juin à Corneilla. La mairie prendra en charge le déjeuner et l'apéritif de terroir, l'AMF prend en charge le repas et le club de pétanque local fera griller.
- Eric Monet dit qu'il faudrait mettre un plo vert à l'angle du parking du cimetière pour protéger les fleurs.

A 21 heures 30 la séance est levée.

Le Maire,
Patrice ARRO

